PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE

(P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

IPALLE — Intercommunale de Propreté publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR :

SPGE — La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction

Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'ESCAUT-LYS

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Benoît LUTGEN

Le Ministre-Président

Elio DI RUPO

Feuille n° 15/28 — **Echelle : 1/10 000**

Informations gérées par la S.P.G.E. :

Remarque : seules les informations liées au sous-bassin hydrographique sont représentées sur les documents cartographiques

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équip. communautaire — aménagement différé — loisir — activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

loisir — activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire — aménagement différé — loisir — activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) :

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaire — aménagement différé — loisir — activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin

(*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant — adjugé ou en construction — à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

existante — adjugée ou en construction — à réaliser

Station à statut particulier

privée — à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Démergement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant — adjugé ou en construction — à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines *(Mise à jour : 17/06/2005)*

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (IIa)

Prévention éloignée (IIb)

Surveillance (III)

Eaux de surface *(Mise à jour : 01/06/2002)*

Navigable — 1er catégorie — 2ième catégorie — 3ième catégorie — non classé — Cours voûté

Zone de baignade *(Mise à jour : 14/06/2004)*

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale *(Mise à jour : 24/03/2005)*

Natura 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur *(Mise à jour : 26/11/2004)*

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN *(Mise à jour : 25/07/2005)*

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN
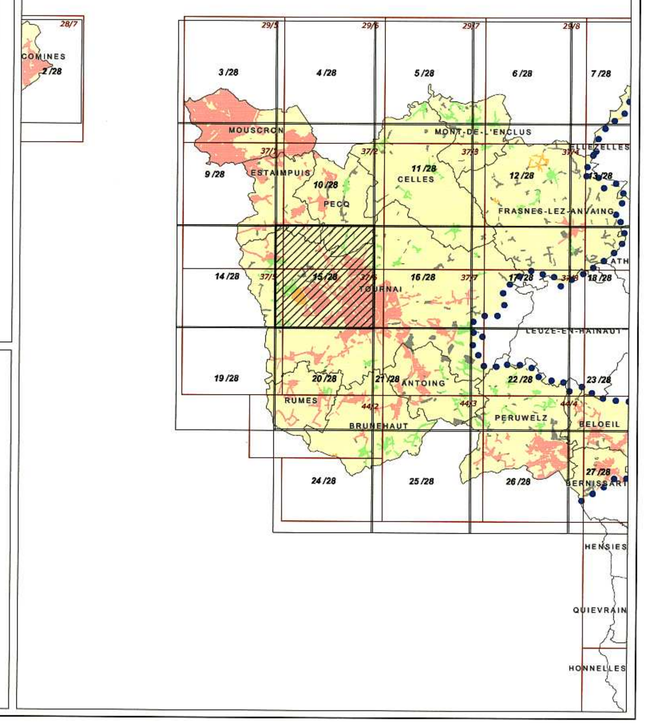
Traitement des données : OEA et SPGE